Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 035-213501851-20260321-2026_020-DE

COMMUNE DE MONTAUTOUR
DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE – 1 Rue de la Mairie
35210 MONTAUTOUR

Tél. 02.99.76.10.16
mairie@montautour.fr

PV d'installation du conseil municipal élu le 15 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois de mars à huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MONGODIN Thierry, Maire.

Etaient présents :
MONGODIN Thierry, BRISSIER Marie-Annick, GUESDON Salomé, FORTIN Sébastien, HERISSET Mélina, GRANGER Didier, HORY Christelle, JANNIER Romain, OGER Stéphanie, ROUSSEL Nicolas,
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents avec procuration de pouvoir :
CHEMINANT David donne pouvoir à ROUSSEL Nicolas.

Etaient absents sans procuration de pouvoir :

Date de la convocation : 17/03/2026
Date d'affichage : 17/03/2026

A été nommé secrétaire de séance : GUESDON Salomé.

Délibération n°2026-020

Objet : **Installation des conseillers municipaux.**

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Monsieur Thierry MONGODIN, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2026.

Sont élus :

MONGODIN Thierry
BRISSIER Marie-Annick
CHEMINANT David
GUESDON Salomé
FORTIN Sébastien
HERISSET Mélina
GRANGER Didier
HORY Christelle
JANNIER Romain
OGER Stéphanie
ROUSSEL Nicolas

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 035-213501851-20260321-2026_020-DE

Monsieur Thierry MONGODIN, Maire, déclare le Conseil Municipal installé dans la salle des mariages constitué lors des élections du 15 mars 2026.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Thierry MONGODIN, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant de Maire de Montautour, cède la présidence du Conseil Municipal à la doyenne de l'assemblée, à savoir Madame Marie-Annick BRISSIER, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame Marie-Annick BRISSIER prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Madame Marie-Annick BRISSIER propose de désigner Madame Salomé GUESDON comme secrétaire.

Madame Salomé GUESDON est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Madame Marie-Annick BRISSIER dénombre quinze conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

M. MONGODIN Thierry.



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.